

le bulletin municipal d'informations

N° 46 - Janvier 2024

SAINTE-AMARIN

Les Dives

Ville de
SAINT-AMARIN



2024



Le Mot du Maire



En ce début d'année 2024, je m'associe à l'ensemble de la municipalité pour vous adresser des vœux de santé, de bonheur en famille et, bien évidemment, de réussite.

« plus vite... plus haut... plus fort... Ensemble!! »

C'est avec ces mots symboles des jeux olympiques de Paris, que je vous souhaite une bonne année.

Une nouvelle année est toujours porteuse de promesses.

Se tourner vers l'avenir rend optimiste. Rêve de changement pour les uns, désirs de stabilité pour les autres, la majeure partie d'entre nous formule, avec plus ou moins d'intensité, ses bonnes résolutions.

Cette motivation pour améliorer nos vies est souvent contagieuse. Elle irrigue notre entourage qui, avec nous, formule de nouveaux vœux pour demain.

Après une année 2023 qui a connu une forte inflation avec de véritables menaces économiques qui ont contraint notre budget municipal, notre équipe est cependant parvenue à maintenir le cap de nos projets et nos nombreuses manifestations ou événements festifs.

Nos services publics communaux sont d'ailleurs restés, malgré toutes les difficultés d'un très bon niveau.

Notre principal objectif étant de vous accompagner au mieux dans votre vie quotidienne, en faisant de Saint-Amarin une petite ville qui continue à bouger, qui avance avec une vraie dynamique que seul le BIEN VIVRE ENSEMBLE peut procurer.

J'en profite pour saluer et remercier particulièrement les bénévoles et présidents de nos nombreuses associations qui forment le bon socle de notre cité et ainsi de notre communauté de vie.

Continuons à pratiquer la citation du poète Paul Éluard qui fait à mes yeux l'une des grandes forces de Saint-Amarin et qui nous permettra encore d'avancer ensemble pour être meilleur et plus fort :

« On transforme sa main en la mettant dans une autre ».

Agissons de la sorte, restons ouverts aux autres, tous différents et tous égaux, affirmons nos valeurs sans peur et sans complexe, nous serons ainsi des artisans du développement de notre cité dans la fraternité.

Très Bonne année à Saint-Amarin.

très chaleureusement,

Votre Maire

Charles WEHRLLEN

Les Brevés

SAINT-AMARIN



Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 28 septembre 2023

POINT 1: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

POINT 2: RENONCIATION À L'ACQUISITION DE LOCAUX DANS LE PROJET IMMOBILIER DE LA SOCIÉTÉ TOUTIMMO

Compte tenu que l'acquisition par la ville de 272m² de locaux dans le projet privé de la société TOUTIMMO a été rejeté par les médecins et ne figure donc pas dans leur projet de santé, les critères ne sont plus remplis pour pouvoir prétendre aux subventions notamment de l'Etat et de la Région Grand Est.

C'est la raison pour laquelle aucune réponse positive à nos demandes de subventions n'est parvenue en mairie à ce jour.

Dans ces conditions, il devient impossible pour la ville de financer l'acquisition en VEFA des 272m² de locaux dans le projet de maison de santé de la société TOUTIMMO.

En outre pour que ce projet puisse aboutir il appartenait aussi au Conseil Municipal de se prononcer par rapport à l'avis du service des Domaines réceptionné en date du 28/09/2022 pour cette acquisition en VEFA. Le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé, à ce jour, à ce sujet.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,
Compte tenu des explications indiquées ci-dessus :

- ✓ **DÉCIDE** de renoncer au projet d'acquisition en VEFA de locaux dans le projet privé de maison de santé de la société TOUTIMMO situé sur le site de l'ancienne friche ATAC.

POINT 3: BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA CCVSA POUR LA MISE À DISPOSITION DES LOCAUX 5 RUE CLÉMENTEAU DANS LA PERSPECTIVE DE CRÉER UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **DONNE** son accord pour la conclusion à partir du 1^{er} mai 2024 d'un bail emphytéotique administratif à l'euro symbolique avec la CCVSA d'une durée de 99 ans pour la mise à disposition de l'immeuble sis à Saint-Amarin 5 rue Clémenceau à la condition que le projet de santé présenté par les médecins du territoire qui désigne l'immeuble sis 5 rue Clémenceau comme site secondaire de la MSP soit validé par l'ARS, et que la CCVSA y implante une maison de santé pluridisciplinaire;

- ✓ **DÉCIDE** que les frais de notaire seront à la charge exclusive du preneur du bail emphytéotique administratif;

- ✓ **HABILITE** le Maire à passer et signer le bail emphytéotique administratif devant notaire.

POINT 4: CONCLUSION D'UN BAIL PRÉCAIRE AVEC LA CEA POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX 5 RUE CLÉMENTEAU

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **DÉCIDE** de conclure un bail précaire avec la CeA pour la mise à disposition des locaux anciennement occupés par la Trésorerie 5 rue Clémenceau à Saint-Amarin du 12 octobre 2023 au 30 avril 2024 pour un montant mensuel de 737 euros;

- ✓ **HABILITE** Monsieur le Maire à passer et signer le bail précaire à intervenir entre la Commune et la CeA.

POINT 5: ADHÉSION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2024-2027 PROPOSÉ PAR LE CDG68

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire;

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **DÉCIDE** d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027;

- ✓ **PREND ACTE** que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

- ✓ **AUTORISE LE MAIRE** à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

POINT 6: MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES MAJORETTES DU CAP POUR L'ACTIVITÉ MICRO-FOLIE PROPOSÉE PAR LA CCVSA

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

- ✓ **DÉCIDE** de mettre à disposition de la CCVSA pour l'activité Micro-Folie la salle des majorettes du CAP pour un loyer mensuel de 150 euros;



Le Conseil Municipal

✓ **HABILITE** le Maire à passer et signer la convention d'occupation des locaux avec la CCVSA.

POINT 7: MODIFICATION DE LA LISTE DES SOCIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE ST GEORGES DES HAUTES VALLÉES ET DU MARKSTEIN

Vu la liste des sociétaires inscrits auprès de la Ville de Saint-Amarin,

Vu la demande de la Société de Chasse St Georges des hautes vallées et du Markstein, sollicitant deux inscriptions,

Considérant que les pièces justificatives sont jointes au courrier, Sur proposition de Charles WEHRLIN, Maire de Saint-Amarin,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

✓ **ACCEPTE** les inscriptions.

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 10 octobre 2023

POINT 1: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le compte rendu de la séance du 28 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

POINT 2: BAIL DE CHASSE COMMUNALE POUR LA PÉRIODE 2024-2033

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

✓ **PREND ACTE** de la décision des propriétaires, publiée le 1^{er} septembre 2023, concernant l'abandon du produit de la location de la chasse et décide d'affecter ce produit à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole et à l'entretien des chemins ruraux et forestiers;

✓ **FIXE** à 920ha 5a 77ca la contenance des terrains à soumettre à la location;

✓ **PROCÈDE** à la location de la chasse en un lot unique comprenant 920ha 5a 77ca dont 640ha 33a 88ca de bois sur le ban communal de Saint-Amarin;

✓ **PREND CONNAISSANCE** du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse, publié le 1^{er} septembre 2023, et annexé à la présente délibération;

✓ **ADOPTE** le principe des clauses particulières et les reporte dans le plan de gestion cynégétique;

✓ **DÉCIDE** de mettre le lot de chasse en location sous forme d'une convention de gré à gré, celle-ci ayant été demandée par l'actuelle société adjudicataire de la chasse, la société St-Georges du Markstein;

✓ **FIXE** le prix de la location comme suit:
• lot unique: 41 011.- € soit 44.55 €/ha;

✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de gré à gré à intervenir avant le 1^{er} novembre 2023 ainsi que tout document en rapport avec la présente délibération.

✓ **FIXE** à 1 500.- € (mille cinq cents) par an la participation du locataire aux frais de protection (engrillagement ou autres) rendus nécessaires pour la protection des plantations et régénérations;

✓ **DÉCIDE** que la demande de plan de chasse sera souscrite par la personne (physique ou morale) qui détient le droit de chasse. Cependant le plan de chasse fera l'objet d'une discussion lors d'une réunion tripartite entre le locataire, l'ONF et la commune;

✓ **DÉCIDE** que la Ville pourra poser ou autoriser les clôtures pour le pacage d'animaux sans limite de surface et sans modification du prix de location du lot;

✓ **SERÉSERVE** le droit d'exécuter en forêt tous travaux conformes au plan d'aménagement sans que cela puisse constituer une entrave à l'exercice du droit de chasse, ni donner lieu au versement d'une quelconque indemnité

✓ **ACCORDE** à l'unanimité à l'Indivision Beydon/Koch/Schlumberger, l'exonération de la redevance sur la chasse réservée sous la double condition:

- du respect de l'engagement de ne pas organiser de battues de chasse;

- du maintien de l'accès public à l'ensemble de la propriété ainsi qu'au Storckenkopf, au Kapitainstressla et au chemin du Mordfeld (dont une partie emprunte sa propriété).



Le Conseil Municipal

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 26 octobre 2023

POINT 1: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2023

Le compte rendu de la séance du 10 octobre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

POINT 2: AGRÉMENT DES CANDIDATURES DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE ST GEORGES DU MARKSTEIN

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

✓ **AGRÉE** les candidatures des associés de la Société de Chasse St Georges du Markstein;

✓ **AUTORISE** le Maire à passer et signer la convention de gré à gré avec la société de chasse St Georges du Markstein pour la mise en location de la chasse communale pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

COMPTE RENDU du procès-verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 21 décembre 2023

POINT 1: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Le compte rendu de la séance du 26 octobre 2023 a été approuvé à l'unanimité

POINT 2: PROJET DE FUSION DES PAROISSES PROTESTANTES RÉFORMÉES DE THANN ET DE FELLERING

La nouvelle paroisse issue de la fusion prendrait le nom de « paroisse protestante de la vallée de la Thur » et aurait son siège à Thann.

Cette nouvelle paroisse serait composée de plusieurs communes dont celle de Saint-Amarin.

Les assemblées délibératives des deux paroisses concernées, le consistoire réformé de Mulhouse ainsi que le synode de l'ERPAL se sont prononcés favorablement sur le principe de cette opération.

Il appartient à présent au Conseil Municipal de la ville de Saint-Amarin en vertu de l'article L 2541-14 du CGCT de donner son avis sur ce projet de fusion.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

✓ **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** au projet de fusion de la paroisse réformée de Thann et de Fellingering.

POINT 3: RÉVISION DES TAUX DE COTISATION AU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE RISQUE « PRÉVOYANCE »

Le **Conseil municipal**:

Article 1: prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la convention

de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous:

Article 2: autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

POINT 4: AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

✓ **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans le Budget Général et le Budget Forêt au début de l'exercice 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors chapitre 16.

✓ **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions ci-dessus exposées.

POINT 5: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022

Sur proposition de Charles WEHRLÉN, Maire,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

✓ **APPROUVE** le rapport annuel « Eau » émis par la Communauté de Communes pour l'exercice 2022.

POINT 6: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

✓ **APPROUVE** le rapport annuel « Assainissement » émis par la Communauté de Communes pour l'exercice 2022.



Le Conseil Municipal

POINT 7: RÉVISION DES LOYERS COMMUNAUX POUR 2024

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **DÉCIDE** de modifier les loyers des bâtiments communaux selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 2^e trim. 2023 qui autorise une augmentation de **3.50%**.
- ✓ **PRÉCISE** l'effet au 1^{er} janvier 2024.

POINT 8: RÉVISION DES TAXES ET TARIFS COMMUNAUX POUR 2024

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **DÉCIDE** à compter du 1^{er} janvier 2024:
 - de fixer le prix de la corde de bois à 220 euros;
 - de maintenir les tarifs des concessions cimetièrè et columbarium
- ✓ **PRÉCISE** que le prix de la corde de bois d'affouage est arrêté comme suit, qu'il s'agisse de hêtre, de chêne ou de toute autre essence, qu'elle soit débitée en quartiers ou en rondins;
- ✓ **APPROUVE** le tableau des taxes et tarifs en vigueur à SAINT-AMARIN et en fixe les montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

POINT 9: ETAT D'ASSIETTE 2025 DES COUPES À MARTELER

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **APPROUVE** l'état d'assiette des coupes à marteler pour 2025.

POINT 10: ETAT PRÉVISIONNEL DES COUPES DE BOIS 2024 ET PROJET DE TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE POUR 2024

Charles WEHRLIN, Maire, présente l'état des programmes prévisionnels des travaux en forêt communale de Saint-Amarin établis par les services de l'O.N.F.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation 2024 et le programme des travaux patrimoniaux
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits correspondants à ces programmes prévisionnels seront inscrits au Budget Primitif Forêt 2024;



- ✓ **DONNE** au Maire toute délégation pour signer et approuver en cours d'année, par voie de conventions ou de devis, la réalisation de ces prévisions dans la limite des crédits ouverts par le Conseil Municipal.

POINT 11: BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LA CCVSA POUR LA MISE À DISPOSITION DES LOCAUX 5 RUE CLÉMENCEAU DANS LA PERSPECTIVE DE CRÉER UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

A la demande de la communauté de communes, il a été convenu de rediscuter la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **DONNE** son accord pour la conclusion à partir du 1^{er} mai 2024 d'un bail emphytéotique administratif à l'euro symbolique avec la CCVSA d'une durée de 99 ans pour la mise à disposition de l'immeuble sis à Saint-Amarin 5 rue Clémenceau à la condition que le projet de santé présenté par les médecins du territoire qui désigne l'immeuble sis 5 rue Clémenceau comme site secondaire de la MSP soit validé par l'ARS, et que la CCVSA y implante une maison de santé pluridisciplinaire comprenant des professionnels de santé sur toute la durée du bail;
- ✓ **VALIDE** le principe d'avoir 2 bureaux pour des médecins dans la MSP de Saint-Amarin au rez de jardin; un premier bureau partagé entre des permanences de médecins du territoire et des permanences d'autres professionnels de santé et un second bureau qui pourrait accueillir un médecin qui souhaiterait s'établir à Saint-Amarin de manière pérenne
- ✓ **DÉCIDE** que les frais de notaire seront à la charge exclusive du preneur du bail emphytéotique administratif;
- ✓ **HABILITE** le Maire à passer et signer le bail emphytéotique administratif devant notaire.

POINT 12: RÉFECTION DU CHEMIN DE LA LEHMATT

Monsieur le Maire précise que le chemin rural de la Lehmann est un chemin desservant à la fois une habitation, des sentiers, et des prés pour animaux. Malheureusement, il se trouve actuellement dans un état de détérioration avancé, ce qui a un impact significatif sur la vie des résidents et même sur la sécurité publique.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité**,

- ✓ **EMET** un avis favorable aux travaux sus mentionnés;
- ✓ **PREND ACTE** qu'une subvention est sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif DETR et des fonds verts
- ✓ **HABILITE** Monsieur le Maire à passer et signer les différents actes relatifs à ce projet.



La vie dans notre cité

Commémoration du 11 novembre

De nombreuses personnes se sont réunies devant l'église pour commémorer cette date historique qu'est le 11 novembre. Présidé par notre Maire, le cortège s'est rendu au cimetière pour honorer nos soldats morts au combat. Au terme de l'office religieux, hommages ont été rendus devant le monument aux morts avec dépôts de gerbe.



Cette année, la commémoration du 11 novembre a revêtu un aspect particulier avec un vibrant hommage aux 149 soldats morts à l'hôpital de Saint-Amarin aujourd'hui Musée Serret.

Un travail de mémoire réalisé par le Musée Serret, les collégiens, la Commune sous l'égide d'une artiste plasticienne Sybille DU HAÏS!

Après la cérémonie devant le monument aux morts, le cortège s'est dirigé vers le Musée Serret pour participer à cet hommage. 149 noms furent énumérés, 149 noms pour se souvenir! 149 tulipes portant chacune le nom d'un soldat mort furent plantées dans le jardin du Musée.



Comme les années précédentes, la Musique Municipale, la clique de Sapeurs-Pompiers, la chorale de l'école primaire, la chorale «Echo de la vallée» ont assuré les intermèdes musicaux et chantés.

Cette commémoration sera suivie d'un vernissage commun entre le Musée Serret et le H'LAC le **18 avril 2024 à 18h** pour deux expositions différentes avec comme trait d'union le parterre fleuri des 149 tulipes plantées en novembre.

L'exposition au H'LAC illustrera le travail de recherche de 149 collégiens de 3^e et 4^e, accompagnés par l'artiste Sybille DU HAÏS, et leurs professeurs d'histoire, de français et d'arts plastiques. Chaque élève a travaillé sur la trajectoire de vie d'un soldat. Entre recherche historique et artistique, entre récit et fiction, chacun aura passé 6 mois à partir de la rencontre d'un soldat pour comprendre qui il était et ce qu'il a vécu.



La vie dans notre cité

Vœux du Maire

En ce 6 janvier 2024, c'est avec la Musique Municipale que Monsieur le Maire a accueilli au CAP les forces vives de la cité, artisans, commerçants, associations, monde éducatif. Avec un mot d'accueil, Cyrille AST, 1^{er} adjoint a souhaité la bienvenue au Maire.



Respectant la tradition, notre Maire, dans son discours, a remercié tous les forces vives qui font vivre Saint-Amarin. Il a également annoncé les projets qui attendent la commune dans un cadre financier contraint.

Le discours fit place au film de l'année relatant les principaux événements qui animèrent 2023. Ce film de l'année 2023 diffusé aux Vœux du Maire est visible sur le site internet de la ville de Saint-Amarin. Au terme de la projection, les bénévoles furent accueillis sur la scène pour un remerciement mérité marquant leur engagement et disponibilité.

La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié et de nombreux échanges entre participants.

Maisons fleuries



Le jury Maisons fleuries présidé par notre Maire a parcouru les rues de la ville dans le mini bus prêté par le Ski Club Edelweiss. Comme les années précédentes, le jury a constaté les efforts des habitants pour embellir leur maison, balcon, commerce. Tous ces efforts font de Saint-Amarin un village fleuri !

Lors de cette déambulation, les membres du jury ont fait une halte au jardin de Jean-Paul SCHWEBEL. Avec Jean-Paul, c'est une véritable histoire d'amour avec les fleurs, les légumes et la beauté de la nature ! C'est avec passion qu'il a conté au jury tout le travail effectué pour un jardin d'exception qui a reçu les honneurs du département en obtenant le premier prix départemental pour particuliers de la catégorie « potager fleuri ».



Les lauréats ont reçu leur récompense à l'occasion de la cérémonie des vœux.



*L*a vie dans notre cité

Notre alerte doyenne a eu 100 ans

Marguerite LETSCHER, née Conrad, le 4 octobre 1923, à Willer-sur-Thur, a fêté son centième anniversaire au domicile de sa fille Émilienne, à Saint-Amarin, le jeudi 12 octobre.

Epouse d'Ernest Letscher, tous deux étaient d'anciens commerçants bien connus à Saint-Amarin. Ernest était cordonnier de père en fils. L'activité familiale datait de l'année 1766... Qui ne se souvient pas d'un passage au magasin et de leur gentillesse. Après avoir servi les clients pendant plus de trente ans, c'est Émilienne, leur fille, qui a repris l'affaire pendant vingt-cinq ans pour pérenniser le commerce.

De l'union de Marguerite et Ernest sont nés trois enfants, Pierre, Marie-Thérèse et Émilienne. Marguerite est grand-mère de cinq petits-enfants et arrière-grand-mère treize fois.

Depuis quatre ans, elle réside à l'Ehpad d'Oderen où elle joue beaucoup avec les autres résidents, à des jeux de société et tricote sans lunettes. Elle reçoit régulièrement la visite de sa fille qui l'emmène faire des promenades au soleil.

Le Maire de la commune, Charles WEHRLÉN, accompagné des adjoints au Maire Cyrille AST, Marie-Christine LOCATELLI et Jean SAUZE, est venu les bras chargés d'un bouquet de fleurs et d'un panier garni. Des gâteaux cuisinés par Émilienne ont été servis aux convives et un des petits-fils de Marguerite, Roland, était présent à la fête. Le Maire a lu un joli compliment, très émouvant, à la centenaire qui, elle, a beaucoup apprécié les pâtisseries maison.

Ce n'est pas tous les jours que notre cité peut fêter un tel anniversaire. Le dernier en date remonte à 2007, celui de Madame SCHWEBEL Maria.



La vie dans notre cité

L'AAPPMA de la vallée de la Thur



Suite au décès de Jean TSCHIEMBER, président de l'AAPPMA de la vallée de la Thur (association de pêche et de protection des milieux aquatiques), le conseil d'administration de l'association s'est réuni récemment afin d'élire un nouveau président. C'est Thierry STIKER, vice-président qui a été élu.

L'AAPPMA a tenu une assemblée générale extraordinaire le 21 janvier et a défini son siège social à Saint-Amarin.

L'AAPPMA gère 23 kilomètres de Thur, une vingtaine de ruisseaux, ainsi que des étangs à Roderen et au Nonnenbruch et est locataire des baux de pêche à Saint-Amarin (Thur et ruisseaux). Elle défend une gestion de la rivière et de ses affluents en priorisant la reproduction naturelle des salmonidés (truite et ombre commun). Cette politique implique des travaux réguliers d'entretien et de protection des cours d'eau et du milieu aquatique. Notre association exploite également la pisciculture de Wildenstein. Nous y produisons des truites fario et arc en ciel d'une très grande qualité. Enfin, nous souhaitons attirer les jeunes au bord de l'eau, en organisant des journées découvertes sur les magnifiques plans d'eau gérés par l'AAPPMA.

Le bureau de l'AAPPMA se compose comme suit :

Président : **Thierry STICKER**, Vice-président : **Daniel SCHMITT** (pisciculture), Vice- président rivière : **François FROEHLI**, Trésorière : **Stéphanie SCHMITT**, Secrétaire : **Jean ZURBACH**.

 aappma-valleedelathur.com
 [aappma dela vallée de la Thur](#)

Le CME invite tous les enfants de Saint-Amarin à la traditionnelle **chasse aux œufs** le **samedi 23 mars 15h** sur le terrain du Hirschenbach.





La vie Associative et Culturelle

Après l'interruption estivale, la culture a retrouvé sa place à Saint-Amarin.



Début septembre, **la Fête du COQ** a pris place au cœur de Saint-Amarin. Sous un beau soleil, artisans d'art, artistes, forains, commerçants ont déployé leur stand, présenté leur savoir-faire et produits. Ainsi, le public a déambulé au gré de ses envies. De la rue Charles de Gaulle à la place de la Mairie, jusqu'à la place du CAP ou les manèges attendaient les enfants.

Une belle journée avec une belle ambiance !



Le 21 octobre, au CAP, **le Groupement de Musique de la Haute Thur** a proposé un très beau gala mêlant musique classique, claquettes, trompes des Vosges.

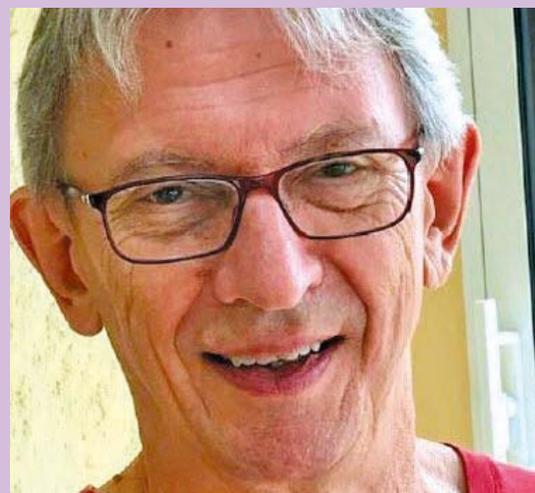
Les Brèves
SAINT-AMARIN

La vie Associative et Culturelle



La **14^e édition de jazz Amarinois** a ouvert ses portes à son fidèle public les 24, 25 et 26 octobre au CAP. Une édition qui a tenu toutes ses promesses avec de superbes groupes et la voix envoûtante de Flore M. Le public venu en grand nombre a été comblé dans ses attentes et a manifesté son plaisir en accueillant avec chaleur les musiciens, chanteurs, chanteuse.

Des surprises vous attendent pour la 15^e édition qui se déroulera les 25, 26 et 27 octobre 2024 !



Thur Ecologie Transports a proposé une conférence débat avec l'universitaire Henri ECKERT le 22 octobre et son traditionnel festival du film engagé du 12 au 17 novembre avec de nombreux intervenants.



Peintres et sculpteurs présents au CAP les 4 et 5 novembre ont fait de la **18^e édition du Salon Amarin** une magnifique exposition sous l'œil bienveillant de notre invité d'honneur, Jean-Marie ZACCHI. Les visiteurs ont apprécié le haut niveau artistique de cette nouvelle édition.

Durant deux jours, le CAP s'est transformé en galerie d'art !



Pour fêter l'avènement de 2024, **l'association CAPSA** avec le soutien du Groupement Musique Haute Thur et du CMF Haute Alsace a invité les mélomanes au concert du Nouvel An le 14 janvier au CAP. L'orchestre d'Harmonie dirigé par Frédéric BOUTON a enchanté le public avec des airs rappelant l'esprit viennois. La famille Strauss, Brahms, Von Suppé, Lehar, Ketelbey furent les compositeurs invités pour ce concert qui a tenu toutes ses promesses.

Une belle entrée en matière musicale pour 2024.

Les Brèves

SAINT-AMARIN



Noël

Cette année, les bénévoles et les services techniques de la commune ont fait preuve d'une belle imagination pour décorer les rues de la cité ainsi que le CAP. Noël sans décoration ne serait pas Noël!



En ce samedi 2 décembre, la période de Noël a magnifiquement débuté avec le concert de l'Avent proposé par la chorale «Echo de la vallée» et la Musique Municipale.

Au terme du concert, les spectateurs venus nombreux furent accueillis sur le parvis de l'église par les musiciens et choristes qui leur offrirent vin chaud et bredeles.



Toutes ces personnes n'ont pas compté leurs heures pour parer notre ville aux couleurs de Noël!



Sous la baguette de Nicolas JARRIGE et Jean-Luc LUTTRINGER, Musiques et chants profanes et religieux ont rempli le cœur de notre église.

Noël



La municipalité a organisé le 3 décembre dernier la traditionnelle fête de Noël des personnes de plus de 70 ans. 175 personnes ont répondu à l'appel.

Après le mot d'accueil de Monsieur le Maire, un repas festif concocté par la maison KUTTLER leur a été servi. Pour assurer le divertissement durant l'après-midi, le groupe Barg Alm Krainer a exercé son talent. **Avant de retourner dans leur foyer, chaque aîné a reçu son cadeau.**

Une belle journée avec de chaleureuses retrouvailles pour nos séniors.

La semaine suivante, le traditionnel marché de Noël prit ses quartiers au CAP, sur la place de la mairie et à la Ludo d'Emilie. Une cinquantaine d'artisans et producteurs proposèrent produits, décorations de Noël, produits de terroir sans oublier vins chauds et tartes flambées.



Comme les années précédentes, de nombreuses personnes assistèrent à l'inauguration qui débuta par la découverte du nouveau circuit des contes imaginé par les élèves du collège de Saint-Amarin et leur professeur. Ils ont invité les sorciers de l'école Ambrosia Gorgone installée dans notre cité avec l'idée de recruter de nouveaux élèves! Les spectateurs ont découvert le contenu des cours. Certains se sont-ils inscrits?

Noël



L'inauguration se poursuit au CAP avec le mot d'accueil de notre Maire et de beaux chants de Noël proposés par la chorale « Echo de la Vallée » et la chorale du collège.

La maison du père Noël prit place à la Ludo d'Emilie. Le père Noël accueillait les enfants et leur offrait friandises tout en les faisant participer à de multiples jeux.

Durant tout le week-end, de nombreuses animations furent proposées aux visiteurs. Balade en calèche et poneys, jongleur, orgue de barbarie, animation musicale, maquillage, circuit des contes, lecture de contes, bricolage de Noël, ont permis aux visiteurs de passer de beaux moments.

Malheureusement, les intempéries n'ont pas permis le traditionnel lâcher de lanternes offert par les commerçants des Enseignes de la Haute Thur.



Un beau mois de Noël pour les petits et grands !





La vie Associative et Culturelle

2024

Le CAPSA

En 2024 CAPSA et les associations locales vous proposent spectacles, expos, conférences. De février à août, un programme varié, tout public, vous attend au CAP, au CERCLE et même dans les rues.



Cavalcade des enfants

La Ludo d'Emilie organise la cavalcade des enfants dans les rues de Saint-Amarin :

- RDV **samedi 24 février à 15h**, place du CAP
- Départ du défilé à 15h11
- Goûter offert aux enfants
- Buvette
- Concours de costume avec les catégories suivantes : fille, garçon et famille.

Une après-midi d'amusement pour petits et grands.



Morgenstreich

Les Amis carnavaliers vous attendent le dimanche **25 février à 6h** sur la place de la mairie pour leur traditionnel morgenstreich. Ce jour-là, notre Maire remettra les clés de la ville aux Amis Carnavaliers. **Après le défilé, les Amis carnavaliers vous accueilleront au stammtisch du CAP pour un café ou autre boisson.**

Les Amis carnavaliers vous attendent le vendredi 29 mars (vendredi saint) pour leur traditionnel repas « carpes frites ».



La vie Associative et Culturelle

2024

Saint-Patrick

Le Ski Club Edelweiss vous invite en Irlande le temps d'une soirée à l'occasion de la Saint-Patrick.



Le CAP, samedi 16 mars, 19h.
Renseignement auprès du Ski Club.

Spectacle Ukraine



Prévu depuis 2020 mais annulé pour cause de COVID et guerre, le spectacle de danse folklorique et exhibition de cirque par les troupes «Flowers of Ukraine» et «Ale Up» sera donné au CAP en faveur de l'association «Accueil des enfants d'Ukraine». Une belle soirée folklorique haute en couleurs vous attend!

Le CAP, samedi 30 mars, 20h30.
Entrée libre - Panier.

La vie Associative et Culturelle

2024

Grands Maitres, Orchestre Symphonique de Mulhouse

Sous la direction de Christoph KONCZ, l'Orchestre Symphonique de Mulhouse vous propose un concert en interprétant des œuvres de Franz Schubert et Joseph Haydn. En premier violon, la scène du CAP accueillera Alexandra SOUMM.



Le CAP, vendredi 5 avril, 20h30.
Entrée libre - Panier.

Auto, Habitat & Terroir

Retrouvez nos artisans locaux recourant les domaines de l'habitat, des produits de terroir, les grandes marques automobiles à l'occasion de notre 14^e édition. Cette année, présentation d'un équipage complet du Dakar 2024 (Buggy catégorie Ultimate, camion d'assistance...). Vous pourrez également vous restaurer avec la carte proposée par notre fidèle traiteur.

Animation surprise le dimanche.



Le CAP, samedi 27 et dimanche 28 avril de 10h à 18h.
Entrée libre, buvette, restauration.

Les parcours du Cœur



Le dimanche 5 mai de 9h à 17h, reprenez dès à présent cette date! Organisé par l'association SESAME, le parcours du cœur a pour but de sensibiliser et prévenir autour du risque cardiovasculaire.

Chaque année le parcours du cœur prend de l'importance et se développe. Cette année, un partenariat a été créé avec l'école primaire et le collège de Saint-Amarin, dans le cadre d'un challenge du nombre. Une petite restauration et une buvette sont prévues.

Autour du CAP, du City stade ou de l'étang du Firmenweiher, nombreux sont les animations et les ateliers de prévention qui permettent aux visiteurs de s'informer sur les risques cardiovasculaires. Au CAP, les participants peuvent bénéficier d'ateliers de prévention pour s'informer sur les risques cardiovasculaires: mesure de la tension artérielle, initiation aux gestes qui sauvent, sensibilisation à la nutrition et les addictions.

Le parking du CAP fait la part belle aux activités de physiques douces telles que taï-chi, qi-gong ou gymnastique douce.

Au City stade, on propose des activités physiques extérieures, comme les jeux de ballon, la découverte du ski ou encore la marche nordique.

Sur le site de l'étang du Firmenweiher, il est possible de participer à des activités ludiques. L'endroit est également le point d'étape du parcours où une collation est offerte aux participants.

L'événement s'inscrit dans le cadre des campagnes de sensibilisation de la Fédération française de cardiologie.

Toutes les activités proposées sont gratuites mais un don pour la Fédération de Cardiologie est souhaité.



La vie Associative et Culturelle 2024



Gala EMHT



Le CAP, samedi 1^{er} juin, 20h.
Entrée libre - Plateau.

Concert Musique Municipale



Le CAP, samedi 25 mai, 20h.
Entrée libre - Plateau.

Gala Majorettes



Le CAP, samedi 8 juin, 20h. Entrée libre - Plateau.



La vie Associative et Culturelle

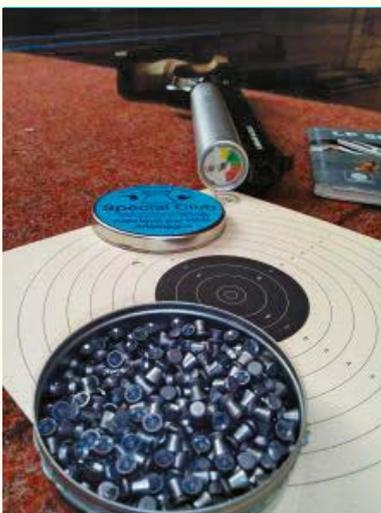
2024

Gala Danse

Après une année de cours sous la conduite de Sophie POZZI, professeur, la section danse de l'association CAPSA vous convie au gala annuel avec un programme éclectique. 2 soirées sont proposées.



Le CAP, vendredi 14 juin & samedi 15 juin, 20h30, places numérotées, 4 € (-16 ans) et 7 € Réservation en ligne sur lecap-alsace.fr
Buvette - Pâtisserie.



Concours de tir

Seul, en famille, en équipe, les cadres de réserve (O.R. / S.O.R.) vous convient à leur traditionnel concours.

15 et 16 juin au stand de tir.

Feu de la Saint-Jean

Traditionnel dans la vallée de Saint-Amarin, les feux de la Saint-Jean illumineront le ciel le **samedi 22 juin**.



Un feu d'artifice offert par la commune clôturera la soirée.

La vie Associative et Culturelle

2024

Fête de la tarte flambée



La Musique Municipale vous convie à la 9^e édition de la fête de la tarte flambée. Bonne humeur, tartes flambées, guinguette au programme!

Place et/ou salle du CAP, 6 juillet.

Allons'y



CAPSA et les associations participantes vous convient à un week-end festif où la culture sera reine! Expos photos anciennes et peinture, poterie, spectacle d'humour, spectacle pour enfants, guinguette, artistes de rue, déambulations avec guide costumé, buvette, petite restauration vous attendent au Cercle et dans certains quartiers de Saint-Amarin. Cet événement avec le Crédit Mutuel comme partenaire est en accès libre.

LE CERCLE et quartiers de Saint-Amarin, 27 et 28 juillet.

Concours Agility



Les chiens en vedette pour le concours Agility de l'Association canine de Saint-Amarin.

Terrain Association Canine au Hirschenbach, dimanche 21 juillet.

Bargkilva du Ski Club Edelweiss



Le ski club Edelweiss organise sa traditionnelle fête montagnarde au chalet refuge. **Ambiance assurée!**

Chalet du Ski Club Edelweiss au Markstein, dimanche 24 août.

Musée Serret



Le Musée Serret lancera sa nouvelle saison 2024 au printemps.

Cette année, les visiteurs pourront voir l'exposition temporaire consacrée à «L'évolution de la Photographie» à travers les âges:

- Comment a évolué la photographie?
- Quelle est l'histoire de la photographie?
- Quels sont les éléments marquants de l'histoire de la photographie?



I

nformations Générales

Comment rester informé sur ce qui se passe dans notre ville?

Plusieurs outils numériques officiels permettent de rester informé sur notre ville :

- Le site internet de la commune www.ville-saint-amarin.fr : un outil complet qui permet de se documenter, de prendre rdu en ligne pour les papiers d'identité et France Services et de trouver toute l'actualité de notre ville
- L'application panneau pocket qui existe à Saint-Amarin depuis 2018 et qui est une application à télécharger sur son téléphone portable. Elle permet d'être rapidement au courant des informations officielles de la mairie ainsi que des alertes éventuelles
- La page facebook de la ville de Saint-Amarin qui offre la possibilité de partager des informations diverses et variées (manifestations, informations utiles...)

A compter du 1^{er} janvier 2024 un nouvel outil de communication se rajoute à cette liste.

Il s'agit de l'application « **Intramuros** » qui est à installer sur votre téléphone portable. C'est la communauté des communes de la vallée de Saint-Amarin qui a mis cet outil en place pour l'ensemble des communes de son territoire. Je vous invite à installer l'application qui vous permettra de trouver plusieurs informations sur notre ville, sur la communauté des communes ainsi que sur l'ensemble des communes de notre territoire. A ce jour, l'application n'est pas encore

totallement renseignée

mais il est déjà possible de trouver quelques informations. Cette nouvelle application vous permettra aussi de signaler différents types de problèmes que vous pouvez rencontrer sur le territoire de Saint-Amarin (chaussée abîmée, éclairage public en panne, arbre tombé....) Pour ce faire il faudra se rendre sur le bouton « signaler » dans la rubrique « services » de notre ville et remplir le formulaire qui sera immédiatement transmis à la mairie. Vous pouvez y ajouter la photo du problème que vous signalez et géolocaliser le lieu du problème sur l'application grâce à votre téléphone.





Informations Générales

Menus produits de la forêt et bois d'affouage

Les personnes intéressées par :

- Une carte de ramassage de bois,
- Un fonds de coupe,
- Du bois d'affouage,

sont priées de s'inscrire obligatoirement en mairie **avant le 15 mars 2024**.

Les lots seront attribués par l'agent forestier à partir du mois d'avril.

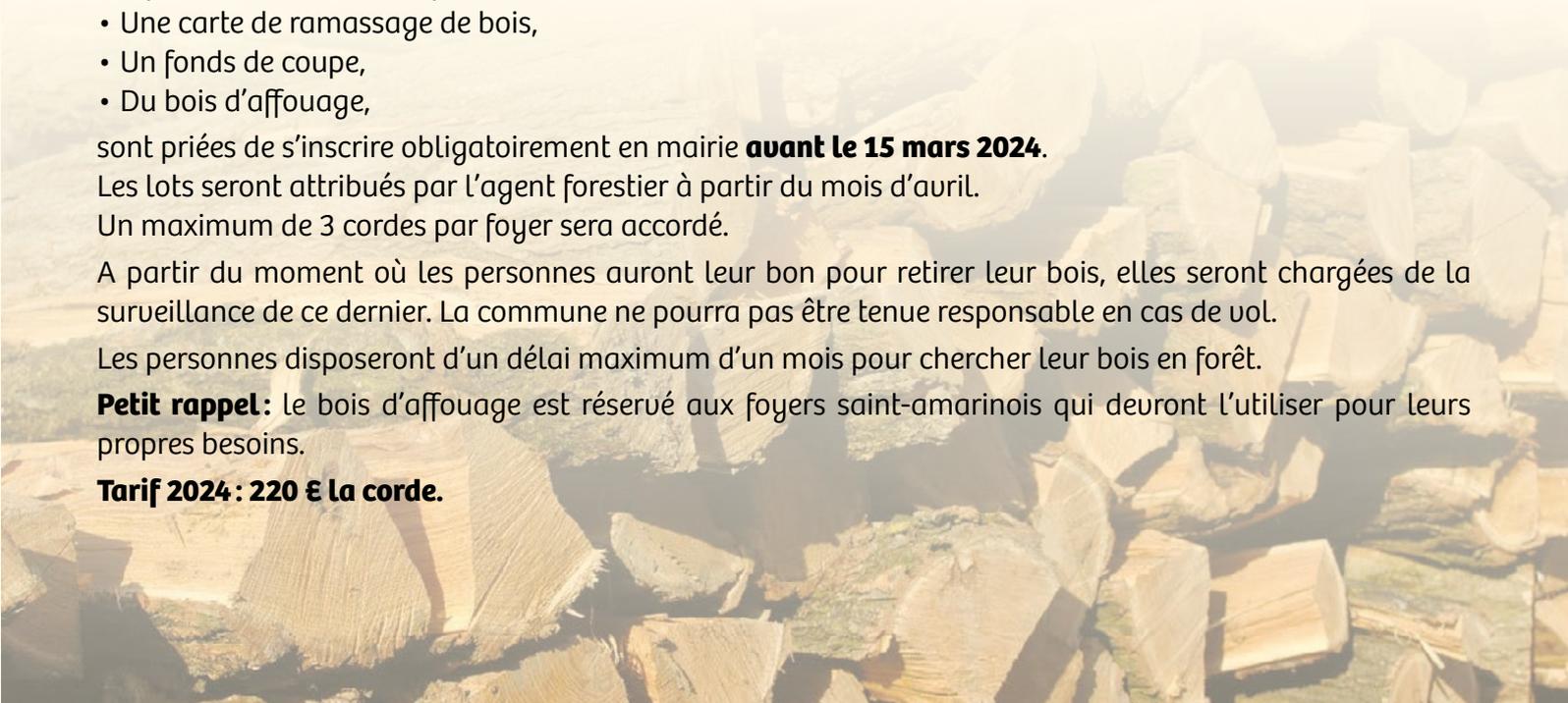
Un maximum de 3 cordes par foyer sera accordé.

A partir du moment où les personnes auront leur bon pour retirer leur bois, elles seront chargées de la surveillance de ce dernier. La commune ne pourra pas être tenue responsable en cas de vol.

Les personnes disposeront d'un délai maximum d'un mois pour chercher leur bois en forêt.

Petit rappel : le bois d'affouage est réservé aux foyers saint-amarinois qui devront l'utiliser pour leurs propres besoins.

Tarif 2024 : 220 € la corde.



Don du sang

Les prochains dons du sang auront lieu le

- **Mardi 5 mars 2024**
- **Mercredi 10 juillet 2024**
- **Mercredi 13 novembre 2024**

Les collectes auront lieu soit au CAP, soit à la maison du Bailli!
Venez nombreux effectuer un acte de solidarité rare et précieux.

Nous comptons sur vous !





Informations Générales

Elections européennes du dimanche 9 juin 2024

Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrits sur la liste électorale de Saint-Amarin en vous rendant sur le site du gouvernement:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

Pour vous inscrire :

- **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- **par courrier** adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 6^e vendredi avant l'élection soit le 3 mai 2024 pour les dossiers déposés en mairie et jusqu'au 6^e mercredi avant l'élection soit le 1^{er} mai pour les dossiers déposés en ligne.

**VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE?
NE TARDEZ PAS !**



Journée citoyenne

Temps fort de la vie communale, la journée citoyenne instaure des liens intergénérationnels, permet des échanges de savoir-faire en toute convivialité autour de de petits travaux d'embellissement, de nettoyage et d'entretien. Organisée par la



municipalité, la date vous sera communiquée ultérieurement.

Après les efforts communs, tout le monde se retrouve pour une collation avec un maître mot, convivialité !



Informations Générales

En 2024, la collecte des déchets ménagers évolue !

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin met en place un nouveau système de collecte des ordures ménagères. Le déploiement de ce nouveau système se déroulera de janvier à fin avril pour être pleinement opérationnel à partir du 1^{er} mai.

Cette évolution prend en compte les obligations gouvernementales pour la collecte des biodéchets obligatoire depuis le 1^{er} janvier.

Cette évolution apporte une réelle souplesse dans la gestion de vos déchets puisque tous les déchets recyclables seront collectés à votre porte. Plus besoin de vous rendre aux conteneurs pour déposer papiers, carton, plastique, alu ! Seul, le verre devra être déposé dans les conteneurs actuels.

Les Ecosacs disparaissent. A la place, les foyers recevront 2 bacs et 1 bioseau :			
1 bac avec couvercle gris pour les déchets ultimes (non recyclable)	1 bac avec couvercle jaune pour les déchets recyclables	1 bioseau et des sacs en papier kraft pour vos biodéchets (disponible en mairie)	Chaque usager disposera d'un Pass personnel
			
Nota : pour les usagers habitant en immeuble collectif de plus de 15 logements, vous serez affectés à un point d'apport volontaire situé au pied de votre immeuble. L'accès au point d'apport volontaire se fera au moyen de votre Pass personnel.			

Pour Saint-Amarin, le camion de collecte passera le jeudi :

- En semaine impaire pour les ordures ménagères (**bac à couvercle gris**) 
- En semaine paire pour les recyclables (**bac à couvercle jaune**) 

La déchèterie mobile est reconduite en 2024. Réservée aux ménages, celle-ci sera uniquement accessible au moyen de votre **Pass personnel**.



Retrouvez dans le magazine de la Communauté de Communes L'Unisson tous les détails de notre nouveau système de collecte.





Stat

Civil 2023 2^e SEMESTRE

Naissances

Alessia

le 7 juillet

Liu

le 24 septembre

Augustin

le 4 novembre

Tasmine

le 5 novembre

Sasha

le 7 novembre

Margot

le 11 novembre

Gabriel

le 22 novembre

Ayden

le 24 novembre

Tiago

le 8 décembre

De Jérémy et Anaïs BRAND

De Thomas KAMLA et Leïla NAIBAT

De Thibaut GEHIN et Ophélie MARY

De Oumar et Mbirika AIT OUAARAB

De Mathieu WESPY et Amélia MAQUIN

De Geoffrey WESTERCAMP et Marie-Odile GROSS

De Nicolas et Cristina-Ramona HIRZEL

De Christopher GSTALDER et Camille KUENY HALLER

De Léa GRUNENWALD et Léa HOFFMANN



Mariages

Le 2 septembre

Claudio MARQUES SANTOS et Stéphanie GUYARD

Le 30 décembre

Cédric HENLIN et Justine BISCHOFF



Pour les naissances et les mariages, seules les personnes ayant donné leur accord sont publiées sur cette page.

Décès

Le 17 octobre

DAGON Pascal, 53 ans

Le 24 octobre

HIGELIN Laurent, 54 ans

Le 27 octobre

DE MARIA Sandrine, 55 ans

Le 31 octobre

PARMENTIER Armand, 75 ans

Le 1^{er} novembre

PLATAROTI Jean-François, 51 ans

Le 12 novembre

GASSER André, 85 ans

Le 2 décembre

LEONHARDT Louis, 80 ans

Le 12 décembre

KLEIN Paulette née WACKER, 76 ans

Le 20 décembre

JAEGLÉ Jean-Pierre, 68 ans

Le 26 décembre

KOEHL René, 71 ans

Le 30 décembre

HORY Marie née ROMANO, 94 ans



Calendrier des Manifestations 2024

Février

- Samedi 3 :** Soirée Baeckeoffe par la Musique Municipale, Maison du Bailli
- Samedi 17 :** Nuit des refuges, Ski Club Edelweiss, Chalet Edelweiss
- Dimanche 18 :** Nuit des refuges, Ski Club Edelweiss, Chalet Edelweiss
- Samedi 24 :** Carnaval des enfants, rue Saint-Amarin
- Dimanche 25 :** Morgenstreich

Mars

- Encasement des membres bienfaiteurs des Majorettes**
- Mardi 5 :** Don du sang
- Samedi 16 :** Soirée St Patrick, ski club Edelweiss, le CAP
- Dimanche 10 :** Concours de Belote par La Ludo d'Emilie, le Cercle
- Judi 21 :** A.G. SESAME, le CAP
- Vendredi 29 :** Carnavaliers, Carpes frites, Maison du Bailli
- Samedi 23 :** Chasse aux œufs, terrain du Hirschenbach
- Samedi 30 :** Spectacle Ukraine, le CAP

Avril

- Vendredi 5 :** Concert Orchestre Symphonique Mulhouse, le CAP
- Vendredi 19 :** Inauguration expo temporaire « Histoire de la Photographie », Musée Serret
- Samedi 27 :** Auto, Habitat & Terroir, 14^e édition, le CAP
- Dimanche 28 :** Auto, Habitat & Terroir, 14^e édition, le CAP

Mai

- Encasement des membres bienfaiteurs de la Musique Municipale**
- Mercredi 1^{er} :** Aubade de la clique des SP et de la Musique Municipale dans les rues
- Dimanche 5 :** Parcours du cœur, le CAP
- Mercredi 8 :** Commémoration Fête de la victoire, Monument aux morts de l'église
- Samedi 25 :** Gala Musique Municipale, le CAP

Juin

- Quête des pupilles pompiers**
- Samedi 1^{er} :** Gala EMHT, Le CAP
- Samedi 8 :** Gala des majorettes, le CAP
- Dimanche 9 :** Elections européenne, le CAP
- Vendredi 14 :** Gala de danse CAPSA, le CAP
- Samedi 15 :** Gala de danse CAPSA, le CAP
Concours de tir des ORSOR, stand de tir
- Dimanche 16 :** Concours de tir des ORSOR, stand de tir
- Mardi 18 :** Commémoration appel du 18 juin
- Samedi 22 :** Feu de la Saint Jean

Juillet

- Samedi 6 :** Fête de la tarte flambée, Stammtisch du CAP et place des Diabes Bleus
- Mercredi 10 :** Don du sang, le CAP
- Dimanche 21 :** Concours Agility, terrain du Hirschenbach
- Samedi 27 :** Allons'y, Cercle et quartiers
- Dimanche 28 :** Allons'y, Cercle et quartiers

Août

- Dimanche 24 :** Bargkilwa du Ski Club Edelweiss, chalet Edelweiss
- Samedi 31 :** Fête foraine, place des diables bleus



Calendrier des Manifestations 2024

Septembre

Encaissement de Membres Bienfaiteurs des SRSA

- Dimanche 1^{er} :** Fête foraine,
place des Diables Bleus
Fête du COQ, braderie
- Samedi 7 :** Fête foraine,
place des Diables Bleus
- Dimanche 8 :** Fête foraine,
place des Diables Bleus
- Samedi 28 :** Concert Think Llyod,
le CAP

Novembre

Quête calendrier des Sapeurs-Pompiers

Encaissement des Membres bienfaiteurs du Souvenir Français

- Samedi 9 :** Salon Amarin, 19^e édition,
le CAP
- Dimanche 10 :** Salon Amarin, 19^e édition,
le CAP
Carnavaliers, Soirée Moules frites,
maison du Bailli
- Lundi 11 :** Fête patronale,
église
Cérémonie commémoration armistice,
Défilé, dépôts de gerbe
aux monuments aux morts
cimetière militaire et église
- Mercredi 13 :** Don du sang,
le CAP
- Du 14 au 17 :** TET: Festival du film engagé,
le CAP

Octobre

- Dimanche 6 :** Course des Diables Bleus
- Samedi 19 :** Gérard l'Alsacien, humour,
le CAP
- Vendredi 25 :** Jazz Amarinois, 15^e édition,
le CAP
- Samedi 26 :** Jazz Amarinois, 15^e édition,
le CAP
- Dimanche 27 :** Jazz Amarinois, 15^e édition,
le CAP
- Jeudi 31 :** Halloween,
Ludo d'Emilie

Décembre

- Du 1^{er} au 31 :** Animations de Noël par les E.H.T,
commerces
- Dimanche 1^{er} :** Fête des aînés,
le CAP
- Samedi 7 :** Concert de l'Avent
- Dimanche 8 :** Procession vers la grotte de la vierge,
Hirschenbach
Marché de Noël,
le CAP
- Samedi 7 :** Marché de Noël,
le CAP
- Dimanche 8 :** Marché de Noël,
le CAP

PERMANENCES À LA MAIRIE

Charles WEHRLÉN, Maire: tous les jours, sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

Cyrille AST, Maire-Adjoint: sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

Jean SAUZE, Maire-Adjoint: sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

Marie-Christine LOCATELLI, Maire-Adjointe: le lundi soir, sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

Nathalie BARRAUD, Maire-Adjointe: tous les jours, sur rendez-vous
TÉL. à la mairie au 03 89 82 62 05

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Mairie: 55 rue Charles de Gaulle - 68550 Saint-Amarin
TÉL. 03 89 82 62 05 - Fax: 03 89 82 71 22

Courriel: mairie@uille-saint-amarin.fr

Site Internet: <http://www.uille-saint-amarin.fr>

Heures d'ouverture des bureaux:
tous les jours sauf samedi: de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h.



Par respect pour
l'environnement, ce document
est imprimé sur du papier
sans chlore et avec des encres
à bases végétales